

Organisation et règlement de la Section Sportive Escalade

Collège Henry Bordeaux de COGNIN

Organisation des enseignements (2 entraînements) :

- L'atelier escalade, de 1h30, se déroule au sein du collège dans l'emploi du temps de l'élève :
Un après-midi de 15h30 à 17h00 avec un moniteur escalade, diplômé d'état pour un groupe.
Un autre après-midi de 15h30 à 17h00 avec M. PRESIGNY, professeur EPS pour l'autre groupe.
- A cet atelier s'ajoute, dans le cadre de l'UNSS, l'entraînement du mercredi après-midi à l'association sportive scolaire :
Un planning est réalisé pour aller sur les salles couvertes de Chambéry et agglomération de 13h00 à 16h00 pour tous (départ 12h50 du collège retour 16h00, sur place de 13h20 à 15h30).
- Des déplacements sur sites naturels sont prévus, sur 1/2 journée le mercredi pendant l'année.
- Les grimpeurs participent également aux différents championnats de sport scolaire (3 compétitions).

OBJECTIFS

- Découvrir l'activité Escalade et se perfectionner pour être autonome et performant
- Appliquer et construire des principes de vie collective pour contribuer à la formation du citoyen
- Participer à l'éducation à la santé et à la sécurité

COMPETENCES ATTENDUES en fin de cycle :

- Choisir et conduire son déplacement, se dominer en s'adaptant à différentes formes de prises et de supports, pour grimper en moulinette puis en tête des voies de difficulté 4 à 7
- Savoir assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente
- Savoir réaliser les différents nœuds d'assurage et les manœuvres en haut de voie en toute sécurité
- Connaître le vocabulaire spécifique pour évoluer en toute sécurité
- Respecter les lieux d'escalade et le matériel mis à disposition
- Avoir une attitude citoyenne et respecter les règles de vie en collectivité

Pour cela, nous attendons que l'élève :

- **Suive tous les entraînements avec assiduité**
- **Participe aux compétitions d'escalade organisées dans le cadre de l'UNSS**